

L'emprunt *halal*. Du discours lexicographique au discours journalistique

EL KHAMISSY, Riham

Département de français de la Faculté des langues (AL ALSUN), Université Ain Shams, Le Caire-Egypte
rihamelkhamissy@yahoo.fr

1. Introduction

La néologie par l'emprunt¹ représente souvent une des solutions confirmées pour enrichir l'inventaire des éléments lexicaux d'une langue. Récemment, nombreux sont ceux qui s'interrogent sur le mot « halal ». Entré dans la langue française depuis environ une trentaine d'années, cet emprunt attire particulièrement notre attention. Les énoncés lexicographiques ne retiennent, au niveau sémantique, qu'une partie du sens originel de cette lexie dans la langue arabe. Le discours journalistique, quant à lui, en élargit de manière tangible la sphère de sens et des usages. Dans la présente contribution, nous tâcherons, dans un premier temps, de souligner l'hiatus entre le discours lexicographique et le discours journalistique pour démontrer à quel point le dictionnaire est restrictif par rapport à l'usage de cet item lexical. Dans un deuxième temps, nous tiendrons à souligner les évolutions sémantique, grammatico-syntaxique et morpho-lexicale que subit cet emprunt afin de déceler où il en est sur la voie de l'intégration.

2. Les définitions de « halal »

Selon Jean Pruvost, « *traquer un mot c'est bien connaître la forêt* (de dictionnaires) *dans laquelle on débusquera telle unité lexicale et tel ou tel type de définition, d'exemple, de commentaire* » (2010, 110). Robert Martin (1990, 87) oppose la définition naturelle formulée par les locuteurs d'une langue à la définition conventionnelle qui correspond plutôt à la définition lexicographique.

Dans ce qui suit, nous passerons en revue les définitions lexicographiques (donc conventionnelles) du lexème « halal », puis nous examinerons celles qui en sont faites dans la presse, ces dernières s'inspirant des définitions naturelles et conventionnelles certes, mais, comme nous le verrons, s'en distancient donnant ainsi lieu à des définitions plus développées et moins communes.

2.1. L'entrée « halal » dans les dictionnaires

Dans les dictionnaires monolingues arabes, la définition de la racine (ح-ل-ل) que l'on pourrait transcrire (ha-la-la) est trop longue mais pourrait bien être résumée par l'énoncé suivant extrait du dictionnaire arabe *Lissan alarab* informatisé :

كل شيء أباحه الله فهو حلال، وما حرّمه فهو حرام

(<http://www.baheth.info/all.jsp?term=%D8%AD%D9%84%D8%A7%D9%84>)

Que nous traduisons ainsi : toute chose autorisée par Allah est dite halal, toute chose interdite est dite haram.

Le *Nouveau Petit Robert électronique* 2009 (désormais Le NPR électronique) présente 416 emprunts à la langue arabe. Beaucoup de ces mots ont un rapport avec la religion dont halal (avec deux graphies proposées et la catégorisation grammaticale « adjectif ») :

Halal ou hallal [ˈalal] adjectif invariable

ÉTYM. 1987 <> de l'arabe *halal* « licite »

■ **Relig.** Se dit de la nourriture permise par la religion musulmane. *Viande halal* : viande d'un animal

abattu selon le rite coranique. *Traiteur halal*.

Dans la nomenclature du *NPR électronique* 2013 figurent deux entrées différentes, l'une avec l'orthographe « halal » l'autre avec « hallal ».

Dans *Le Petit Larousse multimédias* 2010, le mot « halal » est précédé de l'astérisque pour signaler la trace (phonétiquement inexistante) d'un h aspiré.

Le Petit Larousse - **halal adj.inv.**

***halal** (arabe *Halâl*, licite)

► **adjectif invariable**

Se dit de la viande d'un animal tué selon les rites prescrits et qui peut être consommée par les musulmans.

Dans le *Mediadico*, nous lisons une définition proche de celle du *NPR* :

halal (adjectif invariable) -

Dans la religion musulmane, le terme halal définit ce qui est licite dans le comportement du musulman, ceci en opposition à ce qui est interdit (haram). Dans le domaine de l'alimentaire cela concerne les produits qui excluent le porc et les ingrédients qui ne seraient pas issus d'un animal tué selon le rituel musulman. (<http://www.mediadico.com/dictionnaire/definition/halal>)

*Le Grand Dictionnaire Terminologique (GDT)*² en ligne se distingue des autres dictionnaires par le fait d'avoir pointé la nécessité de l'accord de l'adjectif halal, en genre et en nombre, avec le nom qu'il qualifie pour une meilleure intégration dans la langue française:

halal

Domaines

religion

alimentation

Définition .Se dit de la viande d'un animal tué selon les rites musulmans ou de ce qui est relatif à cette viande.

halal adj., hallal adj.

Le terme *halal* est un emprunt à l'arabe. Bien que les dictionnaires le donnent comme invariable, il est conseillé, dans un but d'intégration au système linguistique du français, de former le pluriel et le féminin de *halal* et de sa variante *hallal* selon les règles du français. On écrira ainsi : *des produits halals*, *de la viande halale*, ou, plus rarement, *des produits hallals*, *de la viande hallale*.

http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8359146

Le *Trésor de la langue française (TLF)* dans sa version informatisée en ligne (*TLFi*)³ sur le site de l'Atilf (Analyse et traitement informatique de la langue française), exclut l'entrée « halal » de sa nomenclature.

En somme, nous arrivons au constat suivant : la qualification « halal » qui s'est répandue pendant plus d'une trentaine d'années n'a retenu, dans le dictionnaire, que le sens d'un produit alimentaire issu de l'acte d'égorgeage rituel appliqué par les musulmans.

Or, dès le début du deuxième millénaire, l'usage de « halal » se répand davantage. Ses définitions se multiplient. Il renvoie toujours au secteur alimentaire mais commence à admettre des acceptions diverses.

C'est ce que nous investiguons dans ce qui suit.

2.2. Les gloses⁴ définitionnelles de « halal » dans la presse écrite

La presse écrite, dans sa version imprimée ou numérique, constitue un terrain favorable à l'étude de l'emprunt « halal ». Non seulement la presse procure une vaste panoplie d'occurrences de cet emprunt, mais bénéficie également de l'atout des données largement acceptées et des exemples attestés, notamment après la forte « socialisation » de cet item lexical. En outre, le discours journalistique représente l'actualisation du mot et tient compte des intentions communicatives et des créations lexicales du métier journalistique.

Ainsi avons-nous observé les définitions de « halal » dans un corpus essentiellement composé des articles parus dans la presse française et francophone (imprimée et électronique) et en complément, des données de la base Factiva⁵. Les outils de l'analyse du discours et de la lexicologie nous permettront d'observer, de décrire et d'analyser les différentes définitions du terme.

L'usage non-lexicographique de « halal », ne manque pas de gloses à vocation définitionnelle. La production de ce type d'explicitation est souvent un arrêt sur le terme-même, une halte métalinguistique : « Quand le locuteur-encodeur utilise un emprunt, il sait que l'allocataire-décodeur ne le connaît vraisemblablement pas. Il s'agit d'un signe à « signifié nul » qui ne va pas de soi et qui, par conséquent, exige des commentaires métalinguistiques » (Niklas-Salminen, 2003, 58). La relation d'équivalence sémantique entre le lexème halal et la séquence qui le définit s'exprime par plusieurs procédés qui incorporent diverses configurations de structures syntaxiques. Convenons que ces explicitations sont souvent des expansions, des ajouts superflus sur le plan syntaxique, lesquels sont greffés sur la phrase de manières différentes. En fait, deux cas se présentent : soit l'emprunt « halal » précède sa définition (M2-M1)⁶ soit la définition précède cet emprunt (M1- M2). La première structure est dite, selon la terminologie d'Authier-Revuz « à trajet centripète », la seconde, « à trajet centrifuge » (2000, 47). La structure la plus répandue dans les articles de presse est la première où une équivalence est établie entre M2, en l'occurrence halal, et M1, l'explicitation de l'emprunt. Cette équivalence est souvent marquée par la copule : l'auxiliaire « être » au présent de l'indicatif supporte la prédication métalinguistique en introduisant des paraphrases définitionnelles directes. Nous aurons donc des tournures syntaxiques du type « le halal est..... » ou « le halal, c'est.... »

GN (construit avec halal) + auxiliaire être + attribut

Exemplifions :

1. La viande halal, c'est cette viande qui provient d'un animal abattu selon les rites de la religion musulmane. (*Ouest- France*, 9/2/2009)
2. Halal est une référence religieuse. (*Le progrès*, 25/5/2013)

Cette indication de sens peut être réalisée également par des mots métalinguistiques, (ex. mot signifiant ..., c'est le terme qu'on utilise pour désigner..., pour qualifier..., etc.). Ainsi aurons-nous des définitions construites comme suit :

3. En arabe, halal signifie « permis ». (*Tribune de Genève*, 7/9/2009)
4. Dans la religion musulmane, halal signifie autorisé, licite, permis, au contraire de haram, prohibé » (*Tribune de Genève*, 11/12/2009)
5. Ce terme arabe [halal] signifie « permis », ou « licite ». Appliqué à la nourriture, il désigne celle qui peut être consommée sans aucun problème par un musulman. Une viande certifiée halal signifie que l'animal a été abattu au nom de Dieu et en respectant les prescriptions du Coran, suivant une technique d'égorgeage qui ne touche pas) la moelle épinière. (*Le Parisien*, 12/12/2009)

6. Le mot halal signifie licite à la consommation, selon les préceptes islamiques. (AFP, 4/5/2013).

Les définitions médiatiques sont introduites, entre autres, par des marqueurs de reformulations⁷ (ou des connecteurs de reformulations selon la terminologie de Roulet). Par souci de clarté et sous le sceau d'une équivalence sémantique, les journalistes ont tendance à ajouter un commentaire reformulatif pour s'adapter aux lecteurs. « Ce faisant, [la reformulation] superpose à l'organisation linéaire de la phrase, une lecture tabulaire du texte ou verticale par les choix paradigmatiques proposés qui viennent s'empiler et freiner la lecture cursive tout en déployant les virtualités linguistiques » (MAGRI-MOURGUES, 2012, 1153). Le marqueur vedette utilisé pour annoncer l'interprétation de la lexie « halal » est la locution⁸ « c'est-à-dire ». Cet introducteur de gloses avance une définition plus ou moins conventionnelle, plus ou moins normée :

7. Jusqu'à présent, l'alimentation halal, c'est-à-dire « autorisé » par l'islam, ne trouvait sa place que sur les chaînes élitaires étrangères (*Le Parisien*, 26/8/2009)

8. Sur le flyer édité par la coopérative d'une école et qui est reproduit dans le tract, on peut effectivement cocher une case si l'on souhaite avoir un repas à base de viande « halal », c'est-à-dire abattue selon les rites musulmans. (*Le progrès*, 25/5/2013)

Notons au passage que la dernière définition suit la mise entre guillemets de « halal » pour dire que le journaliste a choisi une interprétation parmi d'autres, à savoir celle qui a trait au secteur agroalimentaire, retrouvant de la sorte un des usages de « c'est-à-dire » décrit par Elisaveta Khatchourian : « Dans un groupe d'emploi de c'est-à-dire, le terme q qui précède c'est-à-dire et qui est interprété par la séquence c'est-à-dire p est mis entre guillemets.(...) les guillemets montrent que le terme q interprété par la suite peut avoir a priori plusieurs définitions ». (2008, 24-25).

Il se trouve également que l'une des structures syntaxiques qui permettent d'indiquer le sens de « halal » dans les textes médiatiques est la structure appositive : décrochée du corps du texte grâce à une ponctuation caractéristique (des virgules, deux points, parenthèses, tirets-doubles) qui signale la présence d'une activité métalinguistique, l'apposition se distingue par « son détachement et par le fait qu'elle peut être omise sans mettre en péril la grammaticalité de la phrase, ce qui renforce cet aspect parenthétique ». (Leroy, 2003, 170). La majorité des explicites de l'emprunt « halal » suivent cette structure :

9. Rappelons que pour être halal, terme qui signifie en arabe autorisé⁹, un article ne comporte ni alcool ni porc, et la viande provient d'une bête égorgée par un sacrificateur musulman, sans étourdissement préalable. (*Le Figaro*, 21/9/2009)
10. L'alimentation halal, conforme à la religion musulmane, fait l'objet d'une polémique politique en France, en pleine campagne présidentielle » (*Le Nouvel Observateur*, 13/3/2012)
11. Ici (à l'Orientale Pizza), il est clairement indiqué « Pizzeria halal ». Donc pas de porc mais de la viande halal (répondant au rite musulman). (*Sud Ouest*, 16/4/2013)
12. Le « halal », mot arabe signifiant « licite », correspond à tout ce qui est autorisé, selon les prescriptions coraniques, aux musulmans pratiquants, notamment le rituel pour abattre l'animal, uniquement un herbivore. (AFP, 19/5/2013)

Toutes les définitions en sus, quelle que soit leur structure syntaxique (avec copule, avec expression métalinguistique ou avec le marqueur de glose c'est-à-dire, décrochées et mises en apposition) ont un point en commun : elles sont en parfaite harmonie sémantique avec les définitions lexicographiques. Les sèmes {+licite}, {+autorisé}, {+abattu selon les rites musulmans}, auxquels nous pourrions ajouter {-porc}, {-alcool}, sont les plus divulgués.

Or, certains journalistes créent des équivalences assez intéressantes puisqu'elles sont révélatrices de représentations plus ou moins éloignées de celles qui prévalent dans les définitions conventionnelles. Par

exemple, le halal devient pour certains une manière de vivre et de consommer. Aussi lit-on :

13. Le halal, c'est un mode de vie, comme le bio. (*Ouest France*, 1/2/2011)

De même :

14. Le halal, c'est du marketing ! (*Ouest France*, 1/2/2011)

Ainsi, outre l'idée du licite et de l'autorisé pour les musulmans, le halal devient-il un mode de vie, un phénomène économique, un étiquetage alimentaire qui vend, une stratégie de commercialisation qui répond à la demande d'une tranche de la société française (la communauté musulmane) et à la demande d'un marché non négligeable pour les entreprises qui exportent. La polémique suscitée sur la certification « halal » de certains produits sème le doute sur le label « halal » (ex. Quelle viande est halal et quelle viande ne l'est pas ? Est-ce que toute viande portant le label est issue d'un abattage rituel selon les principes et les rites de l'islam ?). Sur ce, le problème du halal n'est plus celui du mangeable ou de l'immangeable mais celui de contrôle, de certification, d'honnêteté et de crédibilité. D'où les équivalences précédemment envisagées.

Suite à la parution d'une BD sur le prophète Mohammad par la maison d'édition de *Charlie Hebdo*, *Sud-Ouest* donne pour titre à l'un de ses articles « BD "halal" de Charlie Hebdo sur la vie de Mahomet: une nouvelle polémique en vue ? ». (*Sud Ouest*, 2/1/2013). Le directeur de la publication de *Charlie Hebdo* se défend de toute provocation puis explique ce projet dans le dit article et apporte donc un éclairage sur le sens donné à « halal » dans ce contexte d'emploi particulier : « Un hors-série biographique "parfaitement halal", rédigé à partir de textes de chroniqueurs musulmans ».

À remarquer aussi que les journalistes laissent une place importante aux définitions centripètes plutôt que les définitions centrifuges. Nous avons constaté une fréquence peu élevée des occurrences où l'emprunt « halal » est précédé de sa définition et devient lui-même supplément d'information, une dénomination nouvelle en L2. Dans ce cas-là, le locuteur ne fait pas usage du terme « halal » mais en fait mention. Citons, à ce propos, deux exemples:

15. Pour savoir si la viande achetée par le consommateur est issue de l'abattage rituel (halal ou kasher), l'utilisateur n'a qu'à glisser un numéro d'abattoir, qui figure sur les emballages de viande, dans l'application. Le logiciel se charge ensuite de garantir à ses utilisateurs que l'animal est issu d'un abattoir dans lequel les bêtes sont étourdiées ou non avant leur mise à mort. (*Le Matin*, 13/4/2012)
16. Or, lors du rituel, 78% des bovins s'effondrent en moins de vingt secondes. "Que ce soit par gazage ou sans étourdissement (halal), il faut à peu près le même délai pour qu'un animal perde conscience", conclut Claudia Terlouw, experte qui a travaillé sur l'enquête. (*Le Nouvel Observateur*, 1/3/2012)

Dans ces deux exemples, « halal » est une dénomination du processus d'abattage rituel ou abattage sans étourdissement. Il s'agit moins de glose que d'équivalence conjoignant deux appellations d'un même référent. La mise entre parenthèses du lexème « halal » lui octroie ici, de plein droit, le statut de terme en mention. À la suite de cette présentation des différentes définitions de « halal », de leurs structures et des sèmes réactivés en discours, nous passerons aux énoncés non définitoires, aux emplois non glosés, afin de découvrir à quel point cet emprunt se dote, en usage, d'un éventail de sens.

3. La créativité sémantique : de la monosémisation à la polysémisation

Si dans les textes dictionnaires, « halal » décrit uniquement la viande, dans l'usage, il s'applique à toute une gamme de produits alimentaires.

17. Fast-food halal. (*Le Figaro*, 19/2/2010)

18. Le foie gras halal. (*Le Figaro*, 3/4/2012)

19. Les merguez halal enfument l'école laïque, barbecue de la discorde. (*Marianne*, 6/7/2013)

Par ailleurs, les emplois choquants de l'adjectif « halal » sont ceux qui confèrent la qualité « halal » à ce qui est, par définition, interdit à la consommation pour les musulmans. L'*Hebdo* suisse (6/6/2012) titre l'un de ses articles « La bière halal s'attaque à la Suisse ». Cette boisson n'est dite « halal » qu'en raison de l'absence de l'alcool et de la fermentation dans son industrialisation, absence due à « un procédé d'évaporation sous vide permettant d'assécher le moût de bière » (*Le Parisien*, 3/12/2007). Du coup, elle devient halal, c'est-à-dire dont la consommation est permise.

En dehors du domaine de la nutrition, la qualité « halal » s'applique tantôt au matériel, tantôt à l'immatériel. Dans le secteur « santé et beauté », la majorité des emplois de l'adjectif « halal » ont pour signifié "sans graisse de porc ni alcool" :

20. Le cosmétique halal, mis au point par une femme d'affaires canadienne, Leyla Mandi. (*Libération*, 10/9/2009)

21. Et maintenant le dentifrice halal. (*Le Parisien*, 9/11/2012 a).

22. Si un musulman cherche la purification totale dans sa vie quotidienne, et que cela passe par l'utilisation de cosmétique halal, ce n'est pas possible ici, en Occident. (*Le Parisien*, 9/11/2012 b)

Or, il est bien des cas où l'on est moins sûr de ce que veut dire la qualité « halal ». Sophie Levy dans *Le Point* du 24/7/2013 parle d'« un nouveau moteur de recherche certifié hallal ». Que veut dire « halal » dans cet énoncé ? Le lecteur doit lire la totalité du texte pour saisir qu'il est question d'un moteur de recherche qui bloque les contenus non conformes aux préceptes de l'Islam, un moteur qui censure et filtre en empêchant la recherche par certains mots-clés. Ceci ressemble en quelque sorte au filtre parental qui protège les mineurs des contenus abusifs.

De même, le lecteur ne comprendra pas de prime abord ce que c'est qu'un hôtel halal. S'agit-il d'un hôtel où les boissons alcooliques sont interdites ? Est-ce un hôtel où l'on ne sert pas de porc ? Un hôtel où les couples concubins et homosexuels ne sont pas autorisés ? Il y a de fortes probabilités que ces signifiés-là soient ceux visés par la presse. Or, l'Agence France Presse (AFP) dans un article intitulé « un nouveau site d'hôtels halal » paru le 24/4/2013 évoque d'autres nuances sémantiques comme la présence de « salles communes pour prier, le prêt de tapis de prière, des services de petit déjeuner précédant le coucher du soleil en période de Ramadan, (...) »

Autre exemple. Tout rapport sexuel entre homme et femme, en dehors du mariage légal, est un acte prohibé en islam, et par conséquent ne pourrait jamais être qualifié de « halal ». Cependant, *Kasbah News* en ligne, a choisi pour titre à l'un de ses articles, paru le 11 août 2013, sous la rubrique divers, «Le tourisme sexuel halal pour sauver la Tunisie de la pire crise économique de son histoire ». Paradoxe ? Confusion ? La lecture de cet article explique le projet :

« Ennahdha ¹⁰ clairvoyante, politiquement responsable et soucieuse du bien-être de ses coreligionnaires veut structurer, optimiser, rationaliser, organiser et formaliser le tourisme sexuel halal en offrant un cadre institutionnel à ses frères pieux et profitables musulmans, pédophiles, nécrophiles et gros consommateurs de chair fraîche afin qu'ils goûtent aux joies du tourisme halal en toute liberté halal. Un mariage très temporaire d'une heure voire moins est souvent la solution pour rendre licite ce qui est illicite. Quant aux enfants qui naîtront, eux, par contre, ils seront haram ».

Ainsi « halal » qui veut dire légal sert à qualifier ce qui est en principe illégal ou du moins détesté, à savoir le mariage dit misyar¹¹. Ceci rappelle un article plus ancien intitulé « Le concubinage halal » paru dans *Le Point*

datant du 14/10/2004. Il s'agit de sceller l'union d'un couple lors d'une cérémonie familiale sans papiers officiels. Dans le même article, la journaliste Stéphanie Marteau évoque des cas de polygamie où la seconde épouse est appelée « maîtresse halal » : « il y a des types qui ont d'un côté, leur femme avec laquelle ils sont mariés civilement, et de l'autre leur maîtresse « halal », avec laquelle ils sont aussi mariés, mais aux yeux de la loi ».

Non moins choquant s'avère l'usage, par l'humoriste et comédien Jamel Debbouze, de l'adjectif « halal » dans l'une des déclarations faites à *Midi libre* lorsque l'acteur allie le mot « halal » à « porno », en parlant d'une éventuelle coopération avec le réalisateur Rachid Bouchareb notamment après *Les indigènes* et *Hors-la-loi*. « Le premier projet, c'était un porno halal, mais j'étais sceptique » dit Jamel Debbouze (*Midi libre*, 19/6/2013). Après la lecture de l'énoncé et même de l'interview qui compte 181 mots, nous n'arrivons pas, à coup sûr, à déceler ce que le comédien veut insinuer par cette association. Y-a-t-il un porno halal ? Est-ce que « halal » veut dire ici sans nudité ni sexualité ? Difficile à imaginer. Une des interprétations qui, à notre sens, pourrait être plausible est celle donnée sur le blog de Pacha k Mac. Selon la dite interprétation, le porno halal serait un art cinématographique chimérique et improbable, « où le permis oriental (ici halal) se confronte à l'interdit occidental (ici porno) ».

Ces associations de mots à sens opposés ou incompatibles (concubinage et halal, maîtresse et halal, porno et halal, tourisme sexuel et halal) font figure d'oxymore et ont cet atout de rendre, comme par miracle, la contradiction assumée. Elles travaillent également la curiosité du lecteur soucieux de connaître le ou les nouveaux signifiés qu'acquiert l'adjectif « halal » dans les différents contextes d'emplois. Les lecteurs affectionnent en général ce type d'innovation : des accouplements inattendus et des néologies combinatoires¹² qui créent des effets « choc » et, par là-même, séduisent.

4. La créativité grammatico-syntaxique et la créativité morpho-lexicale

Une lecture attentive des occurrences de « halal » ne peut restreindre ce lexème à une classe grammaticale statique et close. Le discours journalistique regorge de recatégorisations¹³ dont la réalisation vedette s'avère être le passage de la catégorie d'adjectif à celle du nom commun.

23. Le halal s'invite à la télé. (*Le Parisien*, 26/8/2009)
24. Le halal se décline aussi pour les produits non-alimentaires. (*Ouest-France*, 1/2/2011)
25. Et quoique l'on pense des OGM, du halal et du kasher, le droit le plus élémentaire est de ne pas être contraint d'en manger sans le savoir, comme c'est le cas aujourd'hui. (*Marianne*, 8/6/2013)

Dans certaines occurrences répertoriées, l'emprunt halal, employé comme nom, perd son « h » aspiré. La preuve en est l'élision du « e » muet de l'article défini « le » et la disparition du « u » de l'article partitif « du » :

26. Ils veulent dépasser les simples prescriptions et interdits islamiques le licite, l'illicite, l'hallal, l'haram. (*Le Figaro*, 14/7/2003)
27. Trois fois trop d'halal ? (*Journal du Québec*, 20/10/2012).
28. Quand l'halal sonne faux. Les fraudes sont nombreuses en raison d'une certification défailante. (*Journal du Québec*, 23/10/2012).

Cette élision pourrait, à notre sens, trouver une justification dans la disparition totale de la prononciation du « h » aspiré en français. L'élision devant halal serait donc une tendance à franciser cette unité lexicale, à l'intégrer davantage dans la langue d'accueil.

Outre l'adaptation phonétique et graphique que subit « halal », cet emprunt est sujet à la créativité lexicale des journalistes et des usagers qui ne manquent pas de lui ajouter des affixes afin de mettre l'accent sur leur

habilité à forger des mots nouveaux. Dans le cas de « halal », c'est la suffixation qui connaît une vogue assez remarquable.

Dans *Marianne* et *La Montagne*, apparaît le dérivé par suffixation « halalisation » :

29. Les esprits les plus patriotes feront sans doute remarquer que les restaurants Quick, qu'ils soient belges, français ou américains, restent malgré tout dans la culture occidentale et que ce qui se joue avec leur halalisation est bien plus grave que le démontage de quelques Macdo par José Bové. (*Marianne*, 6/9/2010)

30. Vers une halalisation de l'offre dans les grandes surfaces. (*La Montagne*, 14/9/2010)

Le Point du 8/3/2012 donne pour titre à son édito « Halalisation française » reprenant ainsi cette matrice dérivationnelle utilisée quelques jours plus tôt par Etienne Montety dans son article paru dans *Le Figaro* (5/3/2012) sous la rubrique « Encore un mot » :

31. Et la bête abattue dans tout ça. Que pense-t-elle de cette halalisation ? On ne lui demande pas son avis, et l'abattage halal ou non aura toujours pour elle des accents d'hallali. (*Le Figaro*, 5/3/2012)

La dérivation par préfixation, quant à elle, est moins fréquente. Elle se manifeste notamment dans l'ajout des deux préfixes : celui de la négation « non- » et celui de l'opposition « anti- ».

32. Les lignes de fabrication qui ont mis au point des produits non halal doivent être entièrement nettoyées avant d'entamer la production. (*Le Figaro*, 27/6/2012)

33. Alors que Marine LE Pen mène une croisade anti-halal, un conseiller régional FN du Nord-Pas-De-Calais est l'un des principaux fournisseurs de ce marché. (*Les Inrockuptibles*, 1/11/2011)

34. Lorsqu'on l'interroge sur le discours anti-halal tenu au sein de son mouvement, Paul Lamoitier explique que « ceux qui combattent la viande halal ne la connaissent pas. (*Les Inrockuptibles*, 1/11/2011)

35. A la tête du combat anti-halal depuis plusieurs années à travers des actions coups de poing (saucisson pinard, marche des cochons), le président du Bloc identitaire Fabrice Robert estime qu'« il y a une véritable incohérence entre le discours du Front et le profil de cet élu local (...) (*Les Inrockuptibles*, 1/11/2011)

À l'observation des exemples susmentionnés, deux interrogations s'imposent à propos de « non halal ». Primo : pourquoi « non halal » n'est-il pas supplanté par « abattage avec étourdissement préalable » ? La longueur de l'expression française par comparaison à celle de « non halal » semble expliquer le fait d'opter pour cette dernière. Secundo : Pourquoi le contraire de halal dans la langue prêteuse, à savoir « haram », n'est-il pas employé ? À notre sens, ceci remonte à plusieurs raisons :

- L'emprunt « haram » est moins connu, moins popularisé que l'emprunt « halal ».

- La ressemblance graphique et phonique de « haram » avec l'emprunt « harem » dont le sens est complètement différent pourrait dérouter le lecteur.
- La présence du préfixe de négation « non » devant le mot « halal » crée un certain euphémisme, une atténuation qui serait inexistante si l'on utilise « haram ».

Outre les mécanismes dérivationnels de l'emprunt « halal », nous assistons à la création lexicale par composition. Nous en avons répertorié trois néologismes : halal-food, halalgate, halalgoogling.

36. De la viande halal à l'halal-food. Comment le halal s'est développé en France. (*Revue européenne des migrations internationales*, 2005, 125)
37. Nous sommes face à un halalgate ; prévient Fateh Kimouche, créateur du site Al Kanz. (*BC News*, 6/9/2010)
38. Halalgate (titre, *Le Journal du Québec*, 25/10/2012)
39. Le halalgoogling. Le google halal est arrivé. (*H24 infos*, 22/7/2013)

L'autre procédé de composition qui est en vogue est celui de la création de mots-valises (ou amalgames lexicaux)¹⁴. Considérons les exemples suivants :

40. Alors que le hal'shop de Nanterre, considéré comme le site pilote du concept, n'a pas fait les beaux jours du 100% halal, la boutique parisienne du XXe arrondissement fonctionne très bien. (*Le Parisien*, 24/7/2012)
41. Allons-nous nous réveiller un jour avec un « scanhalal » de collusion à la sauce des islamistes ? dormons-nous au gaz dans ce dossier-là aussi ? (*Le Journal du Québec*, 25/10/2012)
42. Après avoir ouvert, en 2010, un supermarché bio halal, je me suis rendu compte du nombre croissant de problèmes dans la traçabilité : 20% des produits certifiés halal le sont réellement. (*Libération*, 2/7/2012)

Toutes les lexies que nous venons d'envisager sont à structures étymologiquement contrastées et constituent des pratiques d'innovations lexicales ayant pour base l'emprunt « halal ». Elles sont formées par apocope simple : halshop (<ha[lal]+ shop>) ; scandhalal = (<scand[al]+ halal>) ; bio halal (<bio[logique]+ halal>). Si ces termes sont absents des dictionnaires, c'est parce qu'ils sont encore au stade de jeux de mots. C'est la grande diffusion en usage qui conduira à leur lexicalisation. Sinon, ces créations lexicales, issues de la verve journalistique, resteront des hapax¹⁵ et des items non lexicalisés. Seule une étude diachronique, dans les années à venir, serait à même de mesurer la longévité et la pérennité de ces lexies construites à partir de l'emprunt « halal ».

5. Conclusion

Dans la présente contribution, nous avons tenu à mettre en relief que l'emprunt halal est répandu et a toutes

les chances de s'introduire dans les usages quotidiens puisqu'il ne pose pas de problèmes d'intégration.

Au fil de cette recherche, nous avons passé en revue les différentes définitions dictionnaires qui sont, comme nous l'avons vu, monosémiques. Par contre, nous sommes à même de constater que l'emprunt halal a plusieurs statuts en synchronie dans le discours journalistique : tantôt il a le statut de xénisme, puisqu'il est parfois défini, tantôt il a le statut de pérégrinisme, voire de lexème intégré et naturalisé « français », puisqu'il sort de son figement : il prend parfois l'accord en nombre, s'adapte phonétiquement et graphiquement au français, et on commence à voir la néologie prendre pour point d'appui cette unité lexicale. Les définitions de « halal » dans la presse sont de moins en moins fréquentes voire tendent à disparaître avec la socialisation de cet emprunt, socialisation qu'il ne faut pas perdre de vue. Notons également qu'une bonne partie des définitions de "halal" sert à définir de nouveaux signifiés que prend cette lexie en évolution, signifiés absents du discours lexicographique mais massivement présents dans les discours non lexicographiques. Somme toute, il est temps que les lexicographes se penchent davantage sur les mises à jour des signifiés (et parfois celle des signifiants) des emprunts qui entrent dans la langue française et qui sont introduits dans leur nomenclature. Sans quoi, l'hiatus entre le dictionnaire et l'usage ne cessera de croître, et l'on verra, à l'exemple de « halal », des termes dont l'usage dépasse de loin la description sémantique donnée par le dictionnaire.

Bibliographie

Articles de presse cités

- ALBERTINI, Dominique (2/7/2012), « Une fédération française du halal bientôt créée » in *Libération*, paru sur http://www.liberation.fr/economie/2012/07/02/une-federation-francaise-du-halal-bientot-creee_829845, consulté le 14/5/2013.
- BEN AMMAR, Salem (11/8/2013), « Le tourisme sexuel halal pour sauver la Tunisie de la pire crise économique de son histoire », in *El Kasbah News*, <http://www.elkasbah.net/le-tourisme-sexuel-halal-pour-sauver-la-tunisie-de-la-pire-crise-economique-de-son-histoire>, consulté le 11/11/2013.
- BERGEAU-Blackler, Florence (2005), « De la viande halal à l'halalfood » in *Revue européenne des migrations internationales*, vol 21, n°3, 125-147.
- BERNARD, Bruno (1/2/2011), « Le halal, c'est du marketing », propos recueillis par Olivier CLERO in *Ouest France*. (Base de données Factiva)
- DEBBOUZE, Jamel (19/6/2013), « Jamel Debbouze en questions » Interview in *Midi libre*. (Base de données Factiva)
- DE LA CHESNAIS, Eric (28/06/2012), « Le halal, un marché en plein essor de 448 milliards d'euros » in *Le Figaro*, paru sur <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2012/06/27/20002-20120627ARTFIG00715-le-halal-un-marche-en-plein-essor-de-448milliards-d-euros.php>
- DOUCET, David (1/11/2011), « Front national, premier sur le halal » in *Les Inrockuptibles*, paru sur le web <http://www.lesinrocks.com/2011/11/01/actualite/front-national-premier-sur-le-halal-117358/>, consulté le 15/3/2013.
- DUSSALT, Stephen
- (20/10/2012), « Trois fois trop d'halal » in *Le journal du Québec*. (Base de données Factiva)
 - (23/10/2012), « Quand l'halal sonne faux. Les fraudes sont nombreuses en raison d'une certification défailante » in *Le journal du Québec*. (Base de données Factiva)

- FOUQUAUD, Isabelle de (3/4/2012), « Le marché du halal sort de la niche ethnique en France », in *Le Figaro*, paru sur <http://www.lefigaro.fr/conso/2012/04/03/05007-20120403ARTFIG00526-le-marche-du-halal-sort-de-la-niche-ethnique-en-france.php>
- FOURNIER, Fabien, (21/9/2009) « la grande distribution à l'appétit halal » in *Le Figaro*, paru sur le web : <http://www.lefigaro.fr/conso/2009/09/21/05007-20090921ARTFIG00381-la-grande-distribution-a-l-appetit-halal-.php>
- FULADA, Anne (19/2/2010), « Fast-food halal » in *Le Figaro*, <http://www.lefigaro.fr/editos/2010/02/19/01031-20100219ARTFIG00030-fast-food-halal-.php>, mis à jour 18/2/2010, date de consultation 20/3/2013.
- GEOFFROY, Eric (4/7/2003) "Le soufisme, un islam d'ouverture à l'autre" propos recueillis par Thierry Porte in *Le Figaro* (Base de données Factiva).
- GIESBERT, Franz-Olivier (08/03/2012), « Halalisation française » in *Le Point*, paru sur le web : http://www.lepoint.fr/editos-du-point/franz-olivier-giesbert/halisation-francaise-08-03-2012-1439063_70.php
- JAILLETTE, Jean-Claude et LÉGASSE, Périg (8/6/20013), « Mais qu'est-ce qu'ils nous font manger ? » in *Marianne*, n° 842, dossier spécial. (Base de données Factiva).
- KIMOUCHE, Fateh (6/6/2010) in « Halal : un marketing de mauvaise foi ? » propos recueillis par Warda Mohamed in *BC NEWS*, (Base de données Factiva)
- LEVY, Sophie (24/7/2013), « Halalgoogling : un nouveau moteur de recherche certifié hallal » in *Le Point*, paru sur http://www.lepoint.fr/high-tech-internet/halalgoogling-un-nouveau-moteur-de-recherche-certifie-hallal-24-07-2013-1707737_47.php
- MARTEAU, Stéphanie (14/10/2004), « Le concubinage «halal» in *Le Point*, paru sur <http://www.lepoint.fr/actualites-societe/2007-01-17/le-concubinage-halal/920/0/31826>, modifié 17/01/2007, consulté le 5/4/2013.
- MONGAILLARD, Vincent (26/8/2009), « Publicité- le halal s'invite à la télé » in *Le Parisien*, p.12. Paru également sur <http://www.leparisien.fr/societe/le-halal-s-invite-a-la-tele-26-08-2009-616557.php>, consulté le 3/7/2013.
- MONTETY, Etienne 5/3/2012, « Encore un mot-Halal » in *Le Figaro* (blog), paru sur <http://blog.lefigaro.fr/encore-un-mot/2012/03/halal.html>, consulté 13/6/ 2013.
- RAPHAEL, Pomey (13/4/2012), « Une application pour mobiles débusque la viande halal » in *Le Matin*, paru sur le web : <http://www.lematin.ch/monde/Une-application-pour-mobiles-debusque-la-viande-halal/story/18368781>, consulté 12/5/2013.
- RAVARY, Lise (25/10/2012), « Halalgate » in *Le Journal du Québec* (Base de données FACTIVA)
- SMAJILHODZIC, Rusmir (19/5/2013), « Des producteurs alimentaires des Balkans se lancent dans la fabrication halal », in *Agence France Presse (AFP)*. (Base de données Factiva).
- TASSIN, Régis (25/5/2013), « Kermesse de l'école : cette option halal qui provoque les tensions » in *Le Progrès*, p.19.
- TERLOUW, Claudia (1/3/2012) « Halal : coups tordus et idées fausses », in *Le Nouvel Observateur*, propos recueillis par Cécile Deffontaines et Bérénice Rocfort-Giovanni, paru sur <http://archive.is/Okrs>, mis à jour (3/3/2012), consulté le 27/6/2013.
- VALENT, Daniel, (25/5/2013), « Dardilly. Kermesse de l'école : cette option « halal » qui provoque des tensions », in *Le progrès*, p. 19. Paru également sur le site <http://www.leprogres.fr/rhone/2013/05/24/kermesse-de-l-ecole-cette-option-halal-qui-provoque-des-tensions>, 24/5/2013, consulté le 2/6/2013.
- « Abattage clandestin de viande halal : trois mises en examen », *Agence France Presse (AFP)* (4/5/2013), in (Base de données Factiva)
- "BD halal" de Charlie Hebdo sur la vie de Mahomet : une nouvelle polémique en vue ? ». (*Sud Ouest*, 2/1/2013) <http://www.sudouest.fr/2013/01/02/bd-halal-de-charlie-hebdo-sur-la-vie-de-mahomet-une-nouvelle-polemique-en-vue>

-923768-3.php, consulté le 17/11/2013.

- « De la bière halal et casher », (*Le Parisien*, 3/12/2007), <http://www.leparisien.fr/economie/de-la-biere-halal-et-casher-03-12-2007-3291398475.php>, consulté 10/1/2013
- « Fleury Michon mise sur le halal » (*Ouest-France*, 9/2/2009), 22. (Base de données Factiva)
- « Halal, c'est quoi ? » (*Tribune de Genève*, 7/9/2009). (Base de données Factiva)
- « Halalgoogling, le google halal est arrivé », (H24 infos, 22/7/2013), paru sur <http://www.h24info.ma/maroc/societe/halalgoogling-le-google-halal-est-arrive>, consulté le 28/7/2013.
- « La Belgique se dote d'un port halal », (19/7/2012), in *Iran Afrique*, <http://french.irib.ir/africa/info/societe/item/80828-la-belgique-se-dote-dun-port-halal>, consulté le 17/11/2013.
- « La bière halal s'attaque à la Suisse » (*l'Hebdo*, 6/6/2012). (Base de données Factiva).
- « Le magasin halal n'a pas fait recette », (*Le Parisien*, 27/7/2012), <http://www.leparisien.fr/nanterre-92000/le-magasin-halal-n-a-pas-fait-recette-24-07-2012-2100302.php>
- « Le mot du jour, halal » (*Le Parisien*, 12/12/2009) (Base de données Factiva)
- « Les merguez halal enfument l'école laïque, barbecue de la discorde » (*Marianne*, 6/7/2013). (Base de données Factiva)
- « Nestlé ne va plus proposer de produits halal sous la marque Herta » (*Le Nouvel observateur*, 13/3/2012) in paru sur le site : <http://tempsreel.nouvelobs.com/societe/20120313.AFP0217/nestle-ne-va-plus-proposer-de-produits-halal-sous-la-marque-herta.html>, date de consultation 19/7/2013.
- « Un nouveau site d'hôtels halal », *Agence France Presse (AFP)*, 24/4/2013 (Base de données Factiva).
- « Un porno halal à la... Jamel Debbouze! », (blog Pacha K Mac, 24/09/2010), <http://pachakmac.blog.24heures.ch/archive/2010/09/24/un-porno-halal-a-la-jamel-debbouze.html>
- « Vers une halalisation de l'offre dans les grandes surfaces », (*Le Matin*, 14/9/2010). Base de données Factiva).

Dictionnaires cités :

Le Grand Dictionnaire Terminologique (GDT), <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>

Le Nouveau Petit Robert électronique 2009

Le Nouveau Petit Robert électronique 2013

Le Petit Larousse multimédias 2010 (cdrom)

Lissan alarab informatisé (www.baheth.info)

Médiadico, <http://www.mediadico.com/>

Trésor de la langue française (TLF) dans sa version informatisée en ligne (*TLFi*), <http://atilf.atilf.fr/dendien/scripts/tlfiv4/showps.exe?p=combi.htm:java=no>;

Références linguistiques :

AUTHIER-REVUZ, Jacqueline (2000), « Deux mots pour une chose : trajets de non coïncidence », in *Répétition, altération, reformulation dans les textes et discours Actes du colloque de Besançon juin 1998*, Besançon, Presses universitaires franc-comtoises, 37-61.

BERNET, Charles (Juillet 2007), «Le TLFi ou les infortunes de la lexicographie électronique», in *Mots. Les langages du politique*, n° 84, Paris, 85-100.

DINCA, Daniela (2009), « La néologie et ses mécanismes de création lexicale », in *Typologie des emprunts lexicaux français en roumain, Analele Universității din Craiova*, Serulldngidsfică, nr°.1-2,79-91.

KHATCHOURIAN, Elisaveta, (2008), « Les marqueurs de reformulation formés à partir du verbe dire », in *La reformulation. Marqueurs linguistiques et stratégies énonciatives*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 19-33.

- LANGHANS, Britta, (2003), « Indices de glose dans un corpus d'entretien », in *Le mot et sa glose*, coll. Langue et langage n°9, sous la direction d'Agnès Steukardt et Aïno Niklas-Salminen, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 245-269.
- LEROY, Sarah (2003), « Quand un Nom propre en glose un autre » in *Le mot et sa glose*, coll. Langue et langage n°9, sous la direction d'Agnès Steukardt et Aïno Niklas-Salminen, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 169-187.
- MAGRI-MOURGUES, Véronique (2012), « Reformulation et textualité dans les contes de la Maison de Tellier de Maupassant », in *Les actes du 3^{ème} congrès mondial de la linguistique française CMLF 2012*, CNRS, 1143-1159.
- MARTIN, Robert (1990), « La définition naturelle » in *Actes du Colloque « la définition »*, Centre d'étude du lexique, Paris, Larousse, 86-95.
- MELA, Augusta (2004), « Linguistes et talistes peuvent coopérer : repérage et analyses des gloses » in *Revue française de linguistique appliquée*, vol IX, 2004/1, 63-82.
- NIKLAS-SALMINEN, Aïno, (2003), « Les emprunts et la glose », in *Le mot et sa glose*, coll. Langue et langage n°9, sous la direction d'Agnès Steukardt et Aïno Niklas-Salminen, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 57-72.
- PRUVOST, Jean (2010), « La traque lexicographique et dictionnaire : du loup au chat en passant par le vin, le mariage et le citoyen » in *Études de linguistique appliquée ELA*, n°157, 103-110.
- PRUVOST, Jean et SABLAYROLLES, Jean-François (2003), *Les néologismes*, Paris, PUF.
- RENNER, Vincent (2006), « Dépasser les désaccords : pour une approche prototypiste du concept d'amalgame lexical » in *Le Désaccord*, sous la direction de M. Pereiro et H. Daniels, Nancy, Publications de l'AMAES, 137-147.
- ROSSARI, Corinne, (1990), « Projet pour une typologie des opérations de reformulation », in *Cahiers de linguistique*, n°11, Presses Universitaires de Genève, 345-359.
- STEUCKARDT, Agnès (2003), « Présentation » in *Le mot et sa glose*, Coll. Langues et langage, n° 9, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 5-17.
- STEUCKARDT, Agnès et NIKLAS-SALMINEN, Aïno (2005), « notices » in *Les marqueurs de glose* Coll. Langues et langage, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 221-300.

¹ La néologie par l'emprunt est le troisième type de néologie après la néologie formelle (appelée également néologie flexionnelle ou morphologique) et la néologie sémantique. Elle consiste à « importer dans une langue cible des mots appartenant à une langue source ». (DINCA, 2009, 84)

² Le GDT est une banque de fiches terminologiques rédigées par l'Office québécois de la langue française ou des partenaires de l'Office. Chaque fiche renseigne sur un concept lié à un domaine d'emploi spécialisé et présente les termes qui le désignent en français, en anglais et, parfois, dans d'autres langues. <http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/>

³ « Le *TLF* est un dictionnaire des XIX^e et XX^e siècles en 16 volumes et 1 supplément. Le *TLFi* est la version informatisée du *TLF*. » Cette formulation amène le lecteur à conclure que le *TLFi* reprend le *TLF* enrichi de son supplément, ce qui n'est nullement le cas. En dépit des méprises provoquées par cette formule, le texte de présentation est toujours inchangé en 2007, alors que le Trésor reste constitué de seize volumes depuis 1994, et que le supplément n'est ni publié, ni diffusé sous quelque forme que ce soit. (BERNET, 2007 : 86)

⁴ Précisons que la glose du mot en discours « consiste, pour le locuteur, à apporter un éclairage sur le sens qu'il donnera au mot » (STEUCKARDT et NIKLAS-SALMINEN, 2003 : 5). La glose pourrait être considérée

comme un sous-ensemble des reformulations. Augusta MELA reconnaît deux types de reformulations : « les reformulations de phrases ; les reformulations de mots par définitions principales et par des gloses, c'est-à-dire des définitions parenthétiques. (2004 : 67-68). Signalons également que, pour qu'un segment soit considéré comme glose, il doit être : 1) intraphrastique ; 2) syntaxiquement en position de parenthèses ; 3) parfois introduit par des indices de gloses du type c'est-à-dire ; 4) métalinguistique (mais toute séquence métalinguistique n'est pas glose) ; 5) qui se rapporte à un mot ou à un syntagme avec tout le vague que comporte cette désignation ; 6) et qui apporte, au niveau pragmatique un contenu informatif –sur le signe ou sur la chose). (LANGHANS, 2003 : 247)

⁵ Factiva réunit les meilleures sources d'information à travers le monde, qu'il s'agisse de publications professionnelles ou grand public, et bien plus encore, un accès immédiat à des milliers de contenus en 28 langues provenant de près de 200 pays, en plus de l'équivalent de 35 années d'articles, de rapports d'analyse etc.. <http://www.dowjones.fr/factiva/int/francais.asp>

⁶ M1 étant le mot gloseur ou l'énoncé définitionnel, M2 étant l'emprunt glosé.

⁷ Ceux que nous abordons sont les marqueurs de la reformulation paraphrastiques qui assurent donc une certaine équivalence avec la formulation (ou le segment) précédent de marqueur. Au dire de ROSSARI (1990 : 348-349), « l'usage d'une reformulation paraphrastique assure donc le postulat d'une équivalence qui peut se situer au niveau de la forme, du contenu, ou de l'acte illocutoire inhérent à l'énoncé malgré la modification inévitable qu'apporte la reformulation ».

⁸ « Les dictionnaires et les grammaires classent *c'est-à-dire* tantôt parmi les locutions adverbiales, tantôt parmi les locutions conjonctives de coordination, voire de subordination. D'après les classifications des adverbes et des conjonctions de coordinations, on s'aperçoit que *c'est-à-dire* présente certaines caractéristiques de ces deux classes sans pour autant être ni un adverbe à part entière ni une conjonction de coordination proprement dite ». (STEUDKARDT et SALMINEN, 2005 :256)

⁹ Dans les exemples, c'est nous qui soulignons, sauf indication contraire.

¹⁰ Mouvement « Ennahda » est un parti politique tunisien islamiste.

¹¹ Le mariage *misyar* (dit également mariage du voyageur) est une union légale mais généralement provisoire. Il a été légiféré dans les débuts de l'Islam pour servir dans des cas assez rares et particuliers de frustration mais il a été prohibé.

¹² «Elle consiste dans le changement de la construction syntaxique (ex. Construction transitive de verbe intransitive et vice-versa) ou dans l'emploi de co-occurents inattendus». (PRUVOST et SABLAYROLLES, 2003 : 110).

¹³ Il s'agit d'un procédé appelé la conversion où l'unité « change d'appartenance catégorielle (...) sans ajout ni suppression d'affixes dérivationnels » (PRUVOST et SABLAYROLLES, 2003 : 110)

¹⁴ « L'amalgame est issu de l'assemblage d'au moins deux lexèmes, processus au cours duquel au moins un des lexèmes perd une partie de son signifiant ». (RENNER, 2006 : 139)

¹⁵ Des emplois uniques.